

REGLEMENT JEU FACEBOOK

« Club des Supporters à domicile »

1. Présentation de la Société Organisatrice

Etablissements Darty et Fils, ci-après « DARTY », Société par Actions Simplifiée au capital de 23 470 382 euros, dont le siège social est situé 129, avenue Gallieni à BONDY (93140), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro B 542 086 616, un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « **Jeu** »).

Ce Jeu est accessible uniquement sur Internet à partir de la page Darty du site communautaire Facebook disponible à l'adresse URL suivante : <http://www.facebook.com/Darty> (ci-après la « **Page** »).

2. Durée du Jeu et Accessibilité

2.1 Durée

Le Jeu débute le 20 mai 2014 à 11h00 et prend fin le 24 juin 2014 à 18h00 (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi).

Ne seront pas prises en considération les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2.2 Accessibilité

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant à la date de début du Jeu d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) valide à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu ainsi que d'un compte à son nom sur le site communautaire Facebook.com (ci-après le « **Participant** »).

La participation au Jeu d'une personne physique mineure agée de treize (13) ans minimum, titulaire d'un compte Facebook est admise à la condition qu'elle ait préalablement recueilli l'autorisation d'y participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale vis-à-vis de lui et que ledit (ou lesdits) titulaire(s) de l'autorité parentale ait (aient) de ce fait accepté d'être garant(s) du respect par ce Participant de l'ensemble des présentes stipulations (ci-après désigné le « **Règlement** »). En conséquence, toute participation d'une personne physique mineure au Jeu fera présumer la Société Organisatrice que ce Participant a bien obtenu l'autorisation susvisée.

Dans tous les cas sont exclus de toute participation au Jeu les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu ainsi que les membres de leur famille (même nom, même adresse postale), y compris les personnes travaillant pour la Société Organisatrice.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article. La Société Organisatrice se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque Participant. A cet égard, toute indication portée dans le formulaire d'inscription visé à l'article 3 ci-après, qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou qui ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées entraînera l'annulation de la participation en cause.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France. Le Participant s'engage également à respecter les conditions générales d'utilisation du site communautaire Facebook. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation au Jeu en cause.

3. Principes du Jeu

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale.

Pour jouer, chaque Participant devra, du 20 mai à 11h au 24 juin à 18h, se connecter à son compte Facebook puis se rendre sur la Page Darty puis cliquer sur l'onglet « Club des Supporters à Domicile » pour installer l'application du jeu « Club des Supporters à domicile ».

Les « non-fans » de la Page verront un premier écran qui leur indique que pour continuer ils doivent « aimer » la Page. Pour accéder à l'application il leur faudra cliquer sur « J'aime » en haut de la Page à côté du nom de la Page.

Déroulement du jeu:

- **Etape 1** : Pour jouer, le Participant devra cliquer sur le bouton « Je Joue», Un lien sur cette Page donne accès au présent Règlement du Jeu en format PDF téléchargeable ou imprimable.

- **Etape 2** : Le Participant répond à une question à choix multiples.

Si le Participant répond correctement à la question, il doit alors remplir un formulaire pour pouvoir participer au tirage au sort. Un message de confirmation d'inscription lui permettra de partager le Jeu et d'inviter ses amis.

- **Etape 3** : Un tirage au sort sera effectué à l'issue du Jeu parmi tous les Participants ayant choisi la bonne réponse et rempli le formulaire d'inscription.

Le Participant reconnaît et accepte que l'application accède à ses données Facebook. Cependant, ce Jeu est organisé exclusivement par la Société Organisatrice, et n'est ni géré, ni sponsorisé par Facebook.

4. Désignation des Gagnants

Les tirages au sort se dérouleront une fois par semaine du 26 mai au 24 juin 2014. Ils seront effectués par le huissier de justice Benichou Legrain Berruer
13 Rue des Sablons, 75116 Paris
01 47 64 95 00

Les tirages au sort s'effectueront sur l'ensemble des inscriptions sur Facebook.
Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

5 tirages au sort détermineront les 26 gagnants :

Mercredi 27 mai : tirage au sort des lots 1 à 4*

Mercredi 4 juin : tirage au sort des lots 5 à 7*

Mercredi 11 juin : tirage au sort des lots 8 à 10*

Mercredi 18 juin : tirage au sort des lots 11 à 14*

Mercredi 25 juin : tirage au sort des lots 15 à 26*

*Voir 5. Lots

Les attributions des dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou d'échange.

Un Participant (même nom, même adresse postale, même adresse email) ne pourra gagner qu'un seul lot pendant toute la durée du Jeu. La Société Organisatrice informera chaque Gagnant par e-mail. Chaque Gagnant devra confirmer, dans un délai de sept (7) jours ouvrés, par retour d'e-mail à l'adresse électronique précisée par la Société Organisatrice, qu'il accepte son lot. La Société Organisatrice pourra lui expédier son gain à l'adresse qu'il aura indiqué dans le formulaire.

A défaut de réponse reçue par la Société Organisatrice de la part d'un Gagnant ou en cas de renonciation expresse d'un Gagnant à son lot dans ledit délai, le lot sera perdu pour ce Gagnant et demeurera acquis à la Société Organisatrice.

A toutes fins, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés ni par e-mail ni par quelque autre moyen que ce soit.

5. Lots

5.1 Dotations

Les dotations suivantes seront mises en jeu :

LOT 8 1 réfrigérateur américain Samsung Food Show Case RH57H90507F d'une valeur de 2999€

LOT 5 1 lave-linge Samsung Crystal Blue WW10H9400EW d'une valeur de 1899€

LOT 11 1 téléviseur LED Sony KDL50W829 3D Smart TV 3D de 126 cm d'une valeur de 999,99€

LOT 15 1 téléviseur LED Samsung UE50H6200 Smart TV 3D de 125 cm d'une valeur de 949,99€

LOT 1 1 téléviseur LED LG 42LB650V Smart TV 3D de 107 cm d'une valeur de 649€

LOTS 6 à 7 2 machines Espresso broyeur SAECO HD8779/01 INTELIA EVO FULL METAL d'une valeur unitaire de 599€

LOTS 9 à 10 2 machines Espresso broyeur SAECO HD8779/01 INTELIA EVO FULL METAL d'une valeur unitaire de 599€

LOT 16 1 tour de son Philips DTM5096 d'une valeur de 499€

LOTS 2 à 4 : 3 télécommandes universelles Logitech Harmony Ultimate d'une valeur unitaire de 211,99€

LOT 12 à 14 3 enceintes Harman Kardon Onyx Studio d'une valeur unitaire de 199,90€

LOT 17 à 26 10 enceintes Philips BT3550B d'une valeur unitaire de 79,90€

La valeur totale des lots s'élève à douze mille quatre cent vingt six euros toutes taxes comprises (12 426 € TTC)

La valeur indiquée pour les lots détaillés ci-dessus correspond au prix public toutes taxes comprises couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent Règlement. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif et est susceptible de variation. Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué ci-dessus, à l'exclusion de toute autre chose.

Aucun des lots attribués ne pourra faire l'objet d'une contestation de quelque sorte que ce soit de la part de l'un quelconque des Gagnants.

Les lots attribués sont incessibles et ne pourront faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'un remboursement en espèce ni d'aucun échange ni d'aucune remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer l'un quelconque des lots annoncés par une dotation de valeur équivalente.

5.2 Remise de lots

Chaque lot sera expédié à son Gagnant par lettre simple à l'adresse postale que celui-ci aura indiquée à la Société Organisatrice conformément aux stipulations de l'article 4 ci-dessus, dans un délai maximal de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter du tirage au sort ayant désigné les Gagnants.

Tout lot non délivré et retourné en cas d'adresse incomplète ou inexacte telle que renseignée par un Gagnant sera perdu pour celui-ci et demeurera acquis à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être recherchée à cet égard.

De même, tout lot non réclamé à La Poste sera perdu pour le Gagnant concerné et demeurera acquis à la Société Organisatrice.

De manière générale, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenus à l'occasion de l'expédition et de la livraison d'un lot. Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

6. Dépôt légal et consultation du Règlement

Le Règlement complet du Jeu Darty est déposé auprès du huissier de justice Benichou Legrain Berruer

13 Rue des Sablons, 75116 Paris

01 47 64 95 00

Le Règlement peut être consulté, téléchargé et imprimé gratuitement en ligne à partir de la Page pendant toute la durée du Jeu.

7. Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants sur le Site dans les meilleurs délais, étant par ailleurs entendu que toute modification consécutive du présent Règlement (hors l'hypothèse d'annulation du Jeu) donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'étude d'huissiers précitée à l'article 7 ci-dessus, et entrera en vigueur dès sa mise en ligne sur le Site (date et heure de France métropolitaine faisant foi).

Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi). Tout Participant refusant la ou les modifications intervenue(s) devra cesser de participer au Jeu.

8. Responsabilités

8.1. La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

8.2. Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation, par tout Participant, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site et/ou la Page du Jeu.

En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute

atteinte. La connexion de toute personne au Site et/ou à la Page du Jeu et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

8.3. La Société Organisatrice dégage également toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourrai(en)t parvenir à se connecter au Site et/ou à la Page du Jeu ou à jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) Gagnant(s). Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la (les) dotations à un (des) fraudeur(s) et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait de fraudes éventuellement commises.

8.4. La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre à tout moment un accès au Jeu sur la Page du Jeu à partir du Site, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou des raisons de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et/ou à la Page du Jeu et/ou au Jeu qu'elle contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

8.5. En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de mauvais fonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ainsi que de toutes avaries résultant des services postaux.

9. Propriété intellectuelle

Toutes les créations, dénominations ou marques citées au Règlement de même que sur tout support de communication relatif au Jeu, demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.

10. Informatiques et libertés – Données personnelles

Aux seules fins de la gestion du Jeu par la Société Organisatrice, les données à caractère personnel recueillies sur chaque Participant tant lors de la participation au Jeu que, le cas échéant, en vue de permettre la remise du ou (des) lot(s), sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »).

Les données collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

En application de la Loi Informatique et Libertés, chaque Participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression et d'opposition portant sur les données personnelles les concernant. Tout Participant peut exercer ce droit sur simple demande écrite envoyée à l'Adresse du Jeu, en précisant ses nom, prénom, adresse postale et en joignant copie d'un justificatif d'identité.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du Jeu sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise du lot qu'il aurait éventuellement gagné, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin du Jeu entraînera l'annulation automatique de sa participation au Jeu.